



REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS / BROCANTE DU LIONS CLUB BORDEAUX-GRAVES

Article 1 : Le LIONS Club Bordeaux-Graves est l'organisateur du Vide-Grenier se tenant sur le Pré de la Cure à SAINT-MORILLON (33650) le dimanche 15 septembre 2019, de 8 h. à 18 h.

Article 2 : L'accueil des exposants débute à 7 h.

Les emplacements sont attribués sous la responsabilité des membres du Lions Club de Bordeaux-Graves. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés lors de son inscription.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Si deux (ou plusieurs) exposants désirent se mettre ensemble, ils devront se présenter groupés.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations, ni des dommages causés aux tiers et se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5 : Sont interdits à la vente : les objets neufs, les armes de toute catégorie, les animaux vivants, tous produits dont la vente est prohibée par la législation en vigueur ainsi que la vente de produits alimentaires et consommables.

Article 6 : Les particuliers/personnes physiques non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage 2 fois par an au plus.

Article 7 : Les places non occupées après 9h pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début de la manifestation.

Article 8 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus et à restituer l'emplacement propre sans laisser de débris.

Article 9 : Toute réservation ne sera validée qu'après réception du bulletin d'inscription complété et signé, accompagné de son paiement, et de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'exposant.

La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.